DEPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE
de
MAROLLES-LES-BRAULTS

Ordre du jour
Conseil municipal du vendredi 05/06/26

➲ désignation d'un secrétaire de séance

1) Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Les élections sénatoriales qui vont permettre de renouveler la moitié du Sénat auront lieu le dimanche 27 septembre 2026. Ces élections ont lieu au suffrage universel indirect par un collège d'environ 160 000 grands électeurs.

Pour mémoire, le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans – soit un renouvellement complet tous les six ans. 178 sénateurs vont donc être élus en septembre prochain.

Le collège électoral qui élit les sénateurs est composé à 95 % de maires et de conseillers municipaux, mais il inclut également les conseillers départementaux, les conseillers régionaux des départements concernés, tous les parlementaires, les élus de l'Assemblée de Corse et les conseillers métropolitains de Lyon. Pour ces grands électeurs, la participation à l'élection est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 euros (sauf motif légitime).

Les grands électeurs issus des conseils municipaux sont appelés des « délégués ». Selon la taille de la commune, le nombre de délégués varie.

Dans les communes de 1 000 à 9 000 habitants, *« **l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel** »*. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Pour ce qui concerne la commune de Marolles-les-Braults, il est nécessaire de procéder à l'élection de 7 titulaires et de 4 suppléants.

Le vote a lieu à scrutin secret.

Il est fait appel aux listes de candidats :

Liste présentée par monsieur Francis BELLUAU :

Titulaires :

- Francis BELLUAU
- Anaïs BOUCHER
- Jean COCHIN
- Monique LETHIELLEUX
- Jean-Claude BOULARD
- Sarah TISON
- Yannick VERRIER

Suppléants :

- Anaïs HULIN
- Eric HABERT
- Julie MORICEAU
- Patrick BOULAY

Mise au vote et proclamation des résultats :